

Titre II
Dispositions particulières à chaque zone

- caractère de la zone,

Section 1

Utilisation du sol

1 - Types d'activités interdites,

2 - Types d'activités autorisées sous conditions,

Section 2

Conditions d'occupation du sol

3 - Accès et voirie,

4 - Desserte par les réseaux,

5 - Surfaces et fronts des parcelles,

6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises d'ouvrages publics,

7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives des parcelles,

8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même parcelle ayant vocation à cet effet,

9 - Coefficient d'occupation du sol (1),

10 - Hauteur maximale des constructions,

11 - Aspect extérieur

12 - Stationnement

13 - Espaces libres et plantations,

14 - Coefficient d'utilisation foncière (2).

- (1) On entend par coefficient d'occupation du sol le rapport de la surface bâtie au sol à la surface de la parcelle la surface bâtie au sol est la surface délimitée par la projection verticale sur le sol du périmètre hors oeuvres de la construction.

- (2) On entend par coefficient d'utilisation foncière le rapport de la somme des surfaces hors oeuvres des planchers à la surface de la parcelle, y compris loggias, terrasses couvertes, caves et garages dont la moitié du volume est au dessus du sol. On entend par surface hors oeuvres des planchers la surface totale calculée à partir de leurs limites extérieures y compris les murs et les cloisons.

**Canevas types de règlement d'urbanisme
annexé à l'arrêté**

Titre premier

Dispositions générales

1 - Champ d'application du règlement d'urbanisme,

2 - Division du territoire en zones